



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 08/02/2024
Reçu en préfecture le 08/02/2024
Publié le 08/02/2024
ID : 077-200087021-20240208-2024_DCS_013-DE

Délibération N° 2024-013
Date de convocation : 23 janvier 2024
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 74
Nombre de suffrages : 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : N° 2024-013 Résiliation du contrat de Concession de Service Public sur le territoire de la ville de Bannost Villegagnon

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-neuf janvier, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Commune de Maison Rouge (77370), sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents :

Communauté de Communes des deux Morin :

CHERON Emmanuel, titulaire - DE VESTELE Philippe, titulaire - EUGENE Jean-Baptiste, titulaire - FRISSON Thierry, titulaire - GILBIN Catherine, titulaire - GUIGNIER Marie-France, titulaire - JORAND Michel, titulaire - LE CORRE Raymond, titulaire - LEGRAND Michel, titulaire - LUQUOT Gil, titulaire - PAIX Josiane, titulaire - PEIGNOT Pierre, titulaire - PHILIPPE Jean-Marie, titulaire - TALFUMIER Daniel, titulaire - VAN DER SCHUEREN James, titulaire - GOBINOT José, suppléant - LEQUESNE Virginie, suppléant -

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire - HIERNARD Thierry, titulaire - HUBERT Joël, titulaire - VERAGEN Catherine, suppléante -

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire - BANNE Pascal, titulaire - BLANCHARD Flavien, titulaire - BONICI Claude, titulaire - BOULLOT Alain, titulaire - BOURDON Louis, titulaire - CAUMARTIN Pierre, titulaire - CRAPART Claire, titulaire - DAVY Jérôme, titulaire - FABRE Dominique, titulaire - FASSELER Philippe, titulaire - LEBAT Patrick, titulaire - MARCHAND François, titulaire - MAZZUCHELLI Olivier, titulaire - MILLET Jérôme, titulaire - NAVARETTE Antonio, titulaire - PANNIER Michèle, titulaire - PELLICIARI Bruno, titulaire - PERNEL Fabien, titulaire - PERRIN Catherine, titulaire - VICQUENAUULT Nadège, titulaire - VOISEMBERT Pierre, titulaire - BELLACHE Chantal, suppléante - CARVALHO Sandra, suppléante - GALLOIS Catherine, suppléante - PETROFFE Frédérique, suppléante - PITA Tony, suppléant - WALLE François, suppléant -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHAPLOT Jean-Luc, titulaire - de ROUX Julie, titulaire - DELETTRE Isabelle, titulaire - DORMION Jean-Claude, titulaire - FORET Sylvie, titulaire - FORGET Michel, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire - GIMENO Isabelle, titulaire - LAMOTTE Xavier, titulaire - LEMORE Christine, titulaire - LUCE Laure, titulaire - MARTIN José, titulaire - PARQUET Véronique, titulaire - PATUREAU Pascal, titulaire - PODOROJNIY Anastasia, titulaire - RAY Daniel, titulaire - REMBLIER Stéphane, titulaire - SAINT-CENE Christine, titulaire - SIMON Dominique, titulaire - TAUSTE Pedro, titulaire - BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant - BIGOT Jean-Yves, suppléant - CHARLE Daniel, suppléant - CHAUMONT Jacques, suppléant - MAURY Yannick, suppléant -

Commune de Vieux Champagne :-

Commune de Vanville :-

Commune de Saint Just en Brie :-

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :



BEAUJEAN Serge – BERTHOMIER Gérard – BESSIERE Maryvonne – CASSAGNE Philippe – CHAMPENOIS Christian – CLAY Déborah – GRENET-LAFFONT Denis – LEGROS Lionel – MICHELOT Bernard – MONBEIG Pierre-Dominique – PRON Philippe – THIEBLEMONT Gilles – THOMINET Nicolas –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CARLIER Dominique – COIBION Frédéric – DUBECQ Dominique – FARIVAR Parastou – GELSUMINI Patrick – GUILLETTE Christine – LEMAIRE Ingrid – VAN LANDEGHEM Jean-Marie – VEIL Cathy –

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BACHELET Stéphane – BONTOUR Alain – BOULET Christine – CANAPI Marie-Pierre – CHARPENTIER Cécile – de BISSCHOP Bertrand – de MEULENAERE Alexandre – PERRINO Fabien – PIERRU Hugo – POUHEY-MOUNOU Pierre –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain – CHAINEAU Francis – FASSIER Delphine – FLON Martine – JAMBUT Gérard – JOUNIAUX Olivier – KLEINRICHERT Patrice – MENARD Sophie – PERNET Roger – POULAIN Michel – SIVANNE Evelyne –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia –

Commune de Vanville :-

Commune de Saint Just en Brie :-

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BONTOUR Thierry – BUTET Gérard – OUVRE Michel –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – DOMARD Muriel – ESCULIER Dorys – GOBARD Éric – SALA Patrick –

Communauté de Communes du Provinois :

BAALI CHERIF Cherifa – COGNYL Gérard – GALAND Yvette – HOTIN LETANG Julie – LEFEVRE Christophe – SIMONY Jacques –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BEAULIEU Raphaël – BRAND Julie – FLAMEY Francis – GAY Colette – LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – LEPATRE Michel – QUÉRÉ Catherine – THIENARD Gérard – VERRIER Didier – VILLIERS Nadine –

Commune de Vieux Champagne :-

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc –

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Ayméric –

Pouvoirs :

CLAY Déborah à DE VESTELE Philippe

MICHELOT Bernard à Claire CRAPART

Étaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS, AA SERVAZEIX

Secrétaire de Séance : José MARTIN

OBJET : N° 2024-013 Résiliation du contrat de Concession de Service Public sur le territoire de la ville de Bannost Villegagnon

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1 et suivants ;

Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le Décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu l'arrêté interdépartemental 2018/DRCL/BLI n° 118 du 26 décembre 2018 portant création du S2e77 ;

Vu la convention de délégation de service public signée le 20 janvier 2013 avec la société Véolia ;

Vu l'avis du bureau syndical du 22 janvier 2024 ;

Considérant que la création du S2e77 au 1^{er} janvier 2019 a entraîné le transfert à celui-ci du contrat de concession de service public conclu par la ville de Bannost Villegagnon avec la société Véolia ;

Considérant que le S2e77 porte une politique de gestion harmonisée et volontariste sur son territoire, fondée sur la maîtrise d'ouvrage publique des investissements nécessaires au service public d'eau potable et à la concession de la gestion du réseau, des équipements et ouvrages ;

Vu les travaux du transpreauvinois impliquant :

- le raccordement de la ville de Bannost-Villegagnon au maillage
- la suppression de la vente d'eau en gros vers les Communes de Chenoise, Jouy-le-Chatel, Bézalles et Boisdon,

Vu les impacts induits par ces évolutions et le déséquilibre du contrat

Considérant que le motif d'intérêt général justifie que le contrat de concession conclu avec Véolia sur le territoire de Bannost Villegagnon soit résilié sur ce fondement ;

Il est proposé de résilier le contrat de délégation de service public conclu avec la société Véolia pour motif d'intérêt général au 1^{er} avril 2024

Après avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical

- DECIDE de résilier le contrat de délégation de service public conclu avec la société Véolia pour motif d'intérêt général ;
- FIXE la date d'effet de la résiliation au 1^{er} avril 2024 ;
- AUTORISE la Présidente à effectuer toute démarche vis-à-vis de la société Véolia dans le cadre des opérations de fin de contrat et, notamment : lui communiquer par courrier la décision de résiliation et les informations qui y sont relatives ; mener les négociations en vue de la réalisation des opérations de fin de contrat et de l'élaboration d'un protocole de fin de contrat fixant les droits et obligations définitifs des parties, lequel devra être approuvé par le comité syndical du S2e77 avant signature ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)